



Commune de Lécousse
Arrondissement Fougères – Vitré
Département d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu du Conseil municipal du 23 février 2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,

Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLE, Adjoints ; Anne AUFFRET, Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Evelyne FEUVRIER, Magali FONTAINE, Anne-Sophie GAUTIER, Judith GUEFFEN, Paul MUGNIER, Clotilde RAITE, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à M. le Maire), Maryvonne FEVRIER (pouvoir à Joseph PELLE), Patrick LECAUX, Roland FOUGERAY, Jean-Pierre ROGER (pouvoir à Anne PERRIN), Myriam TOUCHARD (pouvoir à Daniel TANCEREL).

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Nombre de membres en exercice : 22

Date de la convocation : 15.02.2018

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 4

**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2018.

1 – Subventions communales 2018

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau récapitulant les propositions annuelles des commissions pour un montant total de 46 601.58 €, conformément aux montants demandés par les différentes associations.

2 – Ouverture anticipée des crédits en investissement du budget annexe eau potable 2018

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ordonnateur à engager et mandater des dépenses d'investissement, sur l'autorisation du Conseil municipal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

L'adoption d'une telle délibération permet à l'administration de ne pas retarder la réalisation d'études et de travaux ainsi que d'assurer une continuité de service totale entre la fin de l'exercice et le vote du budget primitif.

Le Conseil municipal donne son accord à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du budget annexe eau potable 2018.

3 – Commission des marchés

3.1 – Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable Villeneuve – La Coudrais

Dans le cadre des investissements de l'eau potable, est programmé le renouvellement de la canalisation de Villeneuve – La Coudrais.

Pour assister la commune dans la réalisation des études, de la consultation des entreprises et le suivi des travaux, une proposition de maîtrise d'œuvre a été sollicitée auprès du bureau d'études TECAM.

Aussi, **sur proposition de la commission des marchés, le Conseil municipal décide de retenir cette proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 250 € HT, soit 6 300 € TTC, et d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer le marché correspondant.**

3.2 – Point à temps 2018 – Devis :

Pour la réalisation du point à temps 2018, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises.

Après analyse des offres, et sur proposition de la commission, **le Conseil retient le devis de l'entreprise BEAUMONT TP aux montants suivants :**

- **point à temps manuel : 960 € HT / tonne**
- **point à temps automatisé : 785 € HT / tonne**

3.3 – Aménagement d'un local sécurisé à l'Hôtel de Ville :

Suite au vol de l'Hôtel de Ville en novembre dernier, a été étudiée la possibilité de créer un local sécurisé où seront positionnés le nouveau coffre et le tableau des clés des bâtiments communaux, en transformant l'une des toilettes de la mairie.

A cet effet, **le Conseil municipal valide les devis suivants :**

- **transformation des sanitaires : devis GULLIENT pour un montant de 267.45 € HT,**
- **aménagement sécurisé du local avec pose d'un bloc porte sécurisé : devis ANGENARD pour un montant de 5 985 € HT,**
- **acquisition d'un coffre : devis BEAUPLET pour un montant de 542.10 € HT.**

3.4 – Travaux d'aménagement de la place Saint Martin des Champs et de la rue A. Berthelot :

3.4.1 – Déviation mis en place par le Département – Devis :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Saint Martin des Champs et de la rue A. Berthelot, qui vont démarrer début mars, une déviation pour route barrée sur la RD 17 va être mise en place par le Département.

Le Conseil municipal accepte le devis du Département correspondant à la mise en place de cette déviation, pour un montant de 3 892 €.

3.4.2 – Convention Orange pour le câblage du futur réseau téléphone et la dépose de l'existant – Devis :

Le Conseil municipal :

- **accepte le devis Orange d'un montant de 4 585.25 € pour le câblage en souterrain du futur réseau téléphone rue A. Berthelot, et la dépose du réseau aérien existant,**
- **autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention correspondante à intervenir entre Orange et la commune pour la réalisation de ces travaux.**

4 – Personnel – Création des emplois saisonniers des services techniques

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour les mois de juillet et août aux services techniques, selon rémunération statutaire.

Un jeune sera recruté pour la période du mois de juillet, et un autre jeune pour le mois d'août.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

5 – Décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil :**

- Décision 2018_1 du 31 janvier 2018 : réalisation d'un relevé topographique pour le terrain sportif synthétique auprès de la société GEOMAT pour un montant de 1 320 € TTC.
- Décision 2018_2 du 16 février 2018 : attribution d'une mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé), dans le cadre des travaux d'aménagement d'un carrefour à feux bd de la Motelle, à la société ABG Coordination pour un montant de 1 050 € TTC.

6 – Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD

M. le Maire indique au Conseil que le règlement européen sur la protection des données personnelles, appelé **RGPD**, s'appliquera à partir du 25 mai 2018 dans tous les États membres de l'Union Européenne.

Remplaçant la loi informatique et liberté de 1978, ce règlement se traduit par une logique de conformité et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs tant publics que privés ; les collectivités territoriales sont donc toutes concernées.

Afin de se mettre en conformité avec ce nouveau règlement, la commune doit entamer une démarche dont l'objectif final sera de garantir la protection des droits et libertés des personnes physiques, et notamment le droit à la protection de leurs données personnelles collectées, en ce qui nous concerne, dans le cadre des activités exercées au sein de la commune (état-civil, élections, paye, urbanisme...).

Ce processus, qui commence par la pose d'un diagnostic de l'état de protection de nos données récoltées, rend également obligatoire la nomination d'un Délégué à la Protection des Données personnelles (DPD).

Dans ce cadre, **le Conseil municipal :**

- **accepte le devis de diagnostic de la société informatique MISMO pour un montant de 1 350.00 € HT soit 1 620.00€ TTC,**
- **nomme en qualité de Délégué à la Protection des Données personnelles, M. Joseph PELLEN, Adjoint.**

7 – Questions diverses

M. le Maire rappelle la présence de nombreuses caravanes des gens du voyage sur le terrain de l'ancienne scierie Masson. M. le Maire indique avoir informé personnellement M. Jean MASSON. Celui-ci a porté plainte. Le Sous-Préfet et la police ont été immédiatement informés.

Sans autre question, la séance est levée à 22h45

Prochaine séance du Conseil municipal, vendredi 30 mars 2018, à 20h30 – Vote des budgets

**